



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> AT2005-275 <b>Date :</b> 30 Septembre 2005
<b>Unité administrative responsable</b>	Aménagement du territoire
<b>Instance décisionnelle</b>	Conseil de la ville <b>Date cible :</b> 03 Octobre 2005
<b>Projet</b>	
<b>Objet</b>	Mise en valeur de la Pointe-à-Carcy : réponse à l'avis de proposition déposé lors de la séance du Conseil de la ville le 15 août 2005 relativement à l'Agora de Québec.
<b>Code(s) de classification</b>	
<b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b>	
Lors de la séance du Conseil de ville qui a eu lieu le 15 août dernier, un avis de proposition a été déposé dans lequel le Conseil de ville est invité à demander aux autorités de l'APQ d'honorer, pour l'année 2006, le contrat existant entre l'APQ et le locataire principal pour l'utilisation de l'Agora.	
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>	
Conseil de ville du 6 septembre 2005, résolution CV-2005-0987 (AT2005-252) Conseil de ville du 19 septembre 2005, résolution CV2005-1098 (DG2005-084)	
<b>ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES</b>	
Tel que détaillé dans une lettre envoyée au maire de Québec le 16 septembre dernier, monsieur Ross Gaudreault, Président-directeur général de l'APQ, s'est engagé à consulter la population sur l'aménagement et l'utilisation de la Pointe-à-Carcy et de l'anse Brown. Cette consultation sera publique et permettra à la population de se prononcer sur la mise en valeur de ces deux sites pour le 400e anniversaire de la ville de Québec pour que les interventions répondent à leurs attentes et à leurs besoins.	
L'APQ entend associer la Ville à cette démarche, comme elle l'a fait pour le travail de concertation dans le dossier de la baie de Beauport.	
<b>RECOMMANDATION</b>	
Compte tenu :	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. de l'engagement de l'APQ de consulter la population afin de bien planifier les interventions à privilégier dans le secteur de la Pointe-à-Carcy;</li> <li>2. de l'implication de la ville de Québec dans cette démarche de consultation;</li> <li>3. de la responsabilité de l'APQ de négocier des baux avec ses propres locataires.</li> </ol>	
Il est recommandé :	
-de ne pas appuyer l'avis de proposition déposé lors de la séance du Conseil de ville du 15 août 2005 relativement au contrat pour l'année 2006 entre l'APQ et le locataire principal de l'Agora de Québec;	
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b>	
Avis de proposition (électronique) Lettre de Ross Gaudreault (électronique)	
<b>VALIDATION</b>	
Intéressé(s)	